

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Le premier trimestre de 2025 a été surtout consacré à conclure certains dossiers de 2024 et à régler quelques affaires de moindre envergure, bien que la Commission de l'énergie ait en grande partie suspendu ses travaux pendant la campagne électorale en Ontario. En mars, la Commission a rendu ses décisions concernant le coût du capital et le défi du renouvellement du marché.

Au total, nous avons ainsi obtenu pour les écoles des économies d'environ 5 millions de dollars.

Au cours du trimestre, Enbridge a aussi déposé la phase 3 de son plan tarifaire pour la période de 2024 à 2028, qui porte sur la nouvelle structure des tarifs et leur harmonisation entre les anciennes zones tarifaires.

Hydro Ottawa, Oshawa Power, Burlington Hydro et Entegrus Powerlines (Chatham) déposeront bientôt leurs plans tarifaires quinquennaux. Ontario Power Generation et Alectra Utilities devraient en faire autant d'ici la fin de l'année.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

Enbridge a maintenant déposé la preuve relative à la phase 3 de son plan tarifaire pluriannuel. Les phases 1 et 2, qui concernaient les coûts d'investissement et d'exploitation ainsi qu'une foule d'autres questions, sont désormais terminées, et les tarifs ont été établis pour 2025.

Dans la phase 3, Enbridge, qui a acquis Union Gas il y a plusieurs années, propose d'harmoniser les tarifs de ses anciennes zones tarifaires (Enbridge Gas Distribution, Union Gas Nord et Union Gas Sud). À cette fin, il faut créer de nouvelles catégories tarifaires et repenser les fondements du calcul des tarifs. Il faut ensuite répartir tous les coûts approuvés entre les catégories de clients et les différents types de coûts (fixes, liés à la demande ou liés au volume). Il faut enfin élaborer une structure des tarifs pour chaque catégorie tarifaire, afin que les tarifs que chaque client devra payer correspondent aux coûts engagés.

Des changements majeurs sont proposés, et les différences sont particulièrement importantes pour les écoles et d'autres clients ayant le même type de demande. De plus, ces changements affecteraient les écoles des trois anciennes zones tarifaires de manière très différente. Certaines écoles y

gagneraient beaucoup et d'autres y perdraient tout autant, probablement à partir de 2027.

Notre avocat Mark Rubenstein assumera à nouveau un rôle de premier plan dans ce dossier, dont le règlement définitif n'est pas prévu avant la fin de l'année.

Enbridge Gas - Plan de conservation. Enbridge a déposé son plan de conservation de 1,8 milliard de dollars pour la période de 2026 à 2030 au quatrième trimestre de 2024, et l'examen de ce plan progressait à un rythme soutenu. Une conférence de règlement était en bonne voie pour juin et, à défaut d'un règlement complet, des audiences étaient prévues au milieu de l'été. Selon ce calendrier, la Commission de l'énergie devait rendre sa décision en novembre.

Toutefois, la suppression de la taxe carbone à la consommation pourrait fortement modifier les données économiques de certains des programmes proposés. Enbridge a donc demandé et obtenu l'autorisation de tenir sa demande en suspens jusqu'à la fin de mai, ce qui lui donnera le temps de réviser les programmes en question.

Le calendrier devrait alors être relancé, les étapes suivantes du processus étant reportées de deux à trois mois chacune. Il est probable que les

programmes de conservation de 2025 seront prolongés jusqu'en 2026, en attendant la décision relative au nouveau plan.

Enbridge Gas - Appel devant la Cour divisionnaire. Lors de la première phase de la demande tarifaire d'Enbridge, la Commission de l'énergie avait formulé plusieurs conclusions contraires aux positions et aux demandes de l'entreprise. Comme nous l'avons indiqué dans des rapports précédents, Enbridge a alors présenté une requête à la Commission pour qu'elle réexamine les questions en litige, tout en interjetant appel de la décision de la Commission devant la Cour divisionnaire. Comme ces deux procédures étaient menées en parallèle, Enbridge a suspendu l'appel jusqu'à ce que la Commission se prononce sur sa requête.

La Commission a donné tort à Enbridge sur le premier point de sa requête (les taux d'amortissement) et a demandé des renseignements supplémentaires sur le second point (les immobilisations d'intégration). Elle devrait bientôt rendre sa décision sur ce dernier point.

Enbridge a maintenant relancé son appel devant la Cour divisionnaire relativement aux conclusions de la Commission sur les taux d'amortissement et le niveau des bénéfices d'Enbridge (le ratio de ses capitaux propres). Nous allons demander le statut d'intervenant afin de contester les positions d'Enbridge sur ces questions.

Cette affaire devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Enbridge Gas - Remplacement du gazoduc St. Laurent à Ottawa. L'an dernier, Enbridge a déposé une nouvelle demande concernant ce projet de plus de 200 millions de dollars (M\$). En 2022, la Commission de l'énergie avait rejeté le projet en acceptant nos arguments et ceux d'autres intervenants concernant l'absence d'un examen suffisamment approfondi de solutions de rechange.

Grâce à une preuve bien plus solide, Enbridge a cette fois obtenu l'approbation de la Commission de l'énergie. Avec d'autres intervenants, nous avons fait valoir que de grands travaux de réparation pouvaient être une option plus économique, mais Enbridge a réussi à convaincre

la Commission qu'un remplacement complet du gazoduc était justifié.

Enbridge Gas - Projets pilotes de planification intégrée des ressources. Enbridge a déposé une demande d'approbation d'un projet pilote dans la région de Sarnia visant à déterminer s'il est possible d'éviter la construction d'infrastructures en utilisant des solutions de rechange comme la conservation et la gestion de la demande. La Commission de l'énergie a ordonné en 2021 à Enbridge de réaliser ce projet, mais l'entreprise accuse un retard de plus de deux ans dans sa mise en œuvre. Notre avocat Jay Shepherd siège au groupe de travail de la Commission qui tente d'inciter Enbridge à accélérer le processus.

Dans une décision rendue en mars, la Commission de l'énergie a approuvé en grande partie le projet pilote. Cependant, elle a également pris une mesure très inhabituelle en annonçant immédiatement qu'elle va réexaminer certains aspects de cette décision. Parallèlement, elle a annoncé qu'elle réexaminera le cadre stratégique dans lequel la planification intégrée des ressources est censée fonctionner afin de déterminer s'il convient de le mettre à jour.

AFFAIRES COURANTES - ÉLECTRICITÉ

Distributeurs locaux d'électricité. Quatre dossiers tarifaires pluriannuels pour 2025 ont été réglés à l'amiable ce trimestre. Ainsi, les écoles desservies par Sudbury Hydro, Welland Hydro, Lakeland Power (Bracebridge et Parry Sound) et Northern Ontario Wires (Cochrane, Kapuskasing et Iroquois Falls) réaliseront **des économies totalisant environ 190 000 \$.**

Programme de renouvellement du marché. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), un organisme gouvernemental, a mis sur pied le Programme de renouvellement du marché (PRM), qui a pour mandat de proposer des modifications au fonctionnement du marché concurrentiel de l'électricité afin de réduire le prix de ce produit. Un groupe de producteurs d'électricité sous contrat a contesté le PRM, le jugeant discriminatoire à leur égard en tant que fournisseurs d'électricité sur le marché.

Nous avons été l'un des deux seuls groupes de clients qui sont intervenus pour s'opposer à cette demande.

Après avoir tenu des audiences et reçu des observations détaillées, la Commission de l'énergie a accepté les arguments des groupes de clients et de la SIERE et a conclu que le PRM est équitable. Elle a donc rejeté cette contestation.

Les réductions des prix du marché découlant du PRM devraient générer pour les écoles **des économies totalisant environ 2,5 M\$** au cours des cinq prochaines années, et davantage par la suite.

AUTRES QUESTIONS

Examen du coût du capital. Les entreprises de services publics et les groupes de clients ont participé à des audiences d'une durée de six jours à l'automne pour débattre (par le truchement de nombreux experts) du coût raisonnable du capital de ces entreprises. Les écoles paient environ 60 M\$ par année en tarifs pour les coûts associés à la dette, aux capitaux propres et aux impôts qui sont payés (ou réputés payés) par les fournisseurs d'énergie réglementés.

Dans l'ensemble, les coûts liés à la dette n'ont pas soulevé de controverse, mais ceux associés aux capitaux propres (qui correspondent aux bénéfices des entreprises) ont été vivement contestés. Les propositions des entreprises et de leurs experts auraient pu entraîner une augmentation des tarifs des écoles s'élevant à 10 M\$ par année. Avec d'autres intervenants, nous nous sommes opposés à cette augmentation et nous avons préconisé une réduction de ces coûts.

Dans une décision rendue en mars, la Commission de l'énergie a réduit le taux de référence des coûts liés aux capitaux propres, en le faisant passer de 9,25 % à 9,00 %. Si l'on tient compte des impôts sur ces bénéficiaires (qui sont payés par les clients), nous avons obtenu pour les écoles **des économies nettes d'environ 2,3 M\$** sur cinq ans.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Jane Scott

Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :

Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)

Mark Rubenstein (mark@shepherdrubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

Le directeur général,

Ted Doherty

Courriel : solutions@oesc-cseo.org